





- Attribution des subventions pour la mise en accessibilité des arrêts, dans les conditions définies par la délibération cadre du Comité Syndical
- Rétrocession à titre gratuit ou onéreuse d'emprises foncières ayant fait l'objet d'aménagements par le SMT dans le cadre d'opérations directement ou indirectement liées à la réalisation des voies de Transport en Commun en Site Propre, dans le cadre de ses compétences ou d'une délégation consentie par un tiers, pour rattachement à un domaine public ;
- Signature des protocoles d'avance d'indemnisation provisoire du préjudice économique dans le cadre du projet de BHNS
- Signature des conventions de mise à disposition d'emprises foncières relevant du domaine public et du domaine privé, y compris lorsque la convention comporte une clause relative à l'acquisition de cette emprise, lorsque cette acquisition serait inférieure au seuil de 200 000 €, tout frais annexes compris,
- Signature des conventions relatives aux interventions du SMTAG sur le domaine public routier départemental pour la réalisation ou la mise en accessibilité des arrêts de bus.
- Signature des conventions financières de reprise des Comptes Épargne Temps pour les agents ayant bénéficié d'une mutation ou d'un détachement aux conditions financières applicables pour la catégorie de l'agent,

**PRÉCISE** que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 susvisé, le Président rendra compte au Comité, à chaque séance, des décisions prises sur délégation de celui-ci, **RAPPELLE** que les décisions prises sur délégation du Comité Syndical feront l'objet de toutes mesures de publicité, et transmission formelles applicables, **PRÉCISE** qu'en cas d'absence, suspension, révocation, ou tout autre empêchement, la présente délégation pourra être exercée par le 1<sup>er</sup> Vice-Président, et en cas d'empêchement de ce dernier, par le 2<sup>nd</sup> Vice-Président, **AUTORISE** le président à subdéléguer aux vice-présidents, sous sa surveillance et sa responsabilité, les attributions qui lui sont déléguées par le Comité syndical, **PRÉCISE** les délégations de signatures attribuées au Directeur Général et aux Responsables de pôle peuvent être étendues aux attributions confiées par l'organe délibérant au président en application de l'article L. 5211-10 et **PRÉCISE** que les délégations attribuées par la présente délibération s'ajoutent à celles précédemment consenties par la délibération n°2017/82/CS du 27 juin 2017 susvisée et que la liste globale des délégations attribuées au président du SMT Artois-Gohelle est annexée à la présente délibération.

**2017/107/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

2. **DÉCIDE** d'adopter le tableau des emplois en annexe 1.

**2017/108/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

3. **ABROGE** la délibération n°2016/17/CS du 16 mars 2016, portant assimilation du SMT Artois-Gohelle à une commune d'une strate démographique de 80 000 à 150 000 habitants, **DÉCIDE** d'assimiler le SMT Artois-Gohelle à une commune d'une strate démographique de 40 000 à 80 000 habitants et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**2017/109/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

4. **DÉCIDE** de régulariser le montant de l'adhésion du SMT Artois-Gohelle à l'Amicale du personnel de la CAHC, qui implique une participation financière à hauteur de 16 200 euros pour l'ensemble du personnel du SMT Artois-Gohelle au titre de 2017, **DÉCIDE** d'attribuer, pour les agents ayant 6 mois de présence au 31 décembre 2017, la somme de 50 € par enfant du personnel ayant jusqu'à 14 ans dans l'année en cours, **PRÉCISE** qu'avec cette somme, les agents peuvent choisir un ou plusieurs jouets sur un

catalogue qui leur est fourni et **RAPPELLE** que la dépense engagée, soit 18 100 euros sera imputées au budget 2017 du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle et fera l'objet d'un versement de subvention complémentaire au profit de l'Amicale de la CAHC.

**2017/110/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

5. **APPROUVE** le règlement modifié de la Commission d'Indemnisation Amiable du Préjudice Économique (CIAPE), **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget principal M14 de l'exercice 2017, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au tableau présenté en annexe 1 à la présente délibération et **VOTE** les crédits au niveau des chapitres budgétaires, des chapitres globalisés (011, 012, 013, 014, 040, 041, 042) et des opérations.

**2017/111/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

6. **APPROUVE**, pour le financement de l'opération de BHNS, le Contrat de Prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations, composé de deux lignes de prêts, pour un montant total de 30 000 000 d'euros, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt : Prêt au Secteur Public Local - Prêt Croissance Verte**

Montant : 18 300 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 24 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : Simple Révisabilité

Amortissement : Prioritaire (échéance déduite)

Taux de progressivité de l'amortissement : 0%

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0 €

Pénalité de dédit : 1%

Condition de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle

**Ligne du Prêt : Prêt Renouvellement Urbain - Aménagement**

Montant : 11 700 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 24 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : Simple révisabilité

Amortissement : Prioritaire (échéance déduite)

Taux de progressivité de l'amortissement : 0%

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0 €

**Pénalité de dédit : 1%**

**Condition de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle**

et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle, déléataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes(s) de réalisation de fonds.

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 augmente de 18 610 707,62 euros les crédits ouverts au budget primitif pour 2017 sur le budget principal M14.

Il s'équilibre pour une masse budgétaire globale arrêtée à 86 539 528,95 euros (mouvements réels et mouvements d'ordre), qui se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 11 728 735,00 euros soit 13,55% de la masse budgétaire globale,
- section d'investissement : 74 810 793,95 euros soit 86,45% de la masse budgétaire globale.

**2017/112/CS**

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

7. **APPROUVE**, pour le financement de l'opération de rénovation des dépôts de Béthune Washington et d'Hénin-Beaumont, le Contrat de Prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations, composé d'une Ligne de Prêt, pour un montant total de 5 400 000 euros, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt : Prêt Croissance Verte 0%**

**Montant : 5 400 000 euros**

**Durée d'amortissement : 20 ans**

**Périodicité des échéances : Annuelle**

**Taux d'intérêt fixe : 0%**

**Amortissement : amortissement constant**

**Typologie Gissler : 1A**

Et **AUTORISE** le Président du SMT Artois-Gohelle, déléataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demandes(s) de réalisation de fonds.

**2017/127/CS**

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

8. **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°17SM41 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un centre de maintenance et de remisage de bus à Hénin-Beaumont avec le groupement SITES&ARCHITECTURES, AVANT-PROPOS, VERDI et NJC ECONOMIE et FONDASOL sis 2 rue Sainte-Agnès, 62000 ARRAS, pour son offre d'un montant de 785 700,00 € HT et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

**2017/113/CS**

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

9. **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°17SM43 Marché travaux d'espaces verts sur le secteur de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane avec :



- l'entreprise FLANDRES ARTOIS PAYSAGE, sise 200 rue Léonard de Vinci ZAL n°3 - CS 40006 62701 BRUAY-LA-BUISSIERE, pour son offre d'un montant de 777 795,00 € HT.
  - l'entreprise BONNET sise 37 rue du 8 mai 1945 - 62640 MONTIGNY-EN-GOHELLE, pour son offre d'un montant de 496 053,05 € HT.
  - l'entreprise AGRIGEX, sise 661 avenue François Mitterrand 62730 MARCK, pour son offre d'un montant de 483 314,51 € HT,
- et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de de ce marché.

**2017/114/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

- 10. AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°17SM47 Marché d'infrastructures du BHNS sur la zone n°10 à Carvin et Libercourt avec le groupement JEAN LEFEBVRE NORD / EUROVIA, sis 380, rue Jean Perrin, 59505 DOUAI pour son offre d'un montant de 13 983 200,78 € HT et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de de ce marché.

**2017/115/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

- 11. AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°17SM45 Marché de génie civil étendu de l'ouvrage d'art de franchissement ferroviaire du BHNS sur la ZAC Sainte-Henriette à Hénin-Beaumont avec Le groupement Bouygues Travaux Publics - BERTHOLD et COLAS NORD EST, sis 1 avenue de l'horizon CS 10029 -59651 Villeneuve-d'Ascq cedex, pour son offre d'un montant de 10 435 916,98 € HT et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de de ce marché.

**2017/116/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

- 12. Autorise** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°17SM57 Accord-cadre à bons de commande pour l'enfouissement des réseaux à Hénin-Beaumont sur le tracé du BHNS avec le groupement SATELEC - RAMERY TRAVAUX PUBLICS, sis 141 Edouard Branly, 62110 Hénin-Beaumont, pour son offre d'un montant de 995 451,00 € HT et **Autorise** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de de ce marché.

**2017/117/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

- 13. AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°17SM42 - travaux d'aménagement extérieur d'un centre de maintenance et de remisage des bus à Béthune avec :
- Le groupement BROUTIN -TPRN - SIORAT sise Zone industrielle La Motte du Bois - 62440 HARNES - concernant le lot n°1 (Voirie - assainissement réseaux) pour un montant de 1 198 451,30 € HT
  - La société LUMINOV sise 2 route de Vermelles 62410 HULLUCH - concernant le lot n°2(Électricité - éclairage extérieur) pour un montant de 97 874,00 € HT
  - La société LEMOINE sise 6 rue de Saint-Martin 62128 HENINEL concernant le lot n°3(Espaces verts - clôtures) pour un montant de 40 766,00 € HT
- et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de de ce marché.

**2017/118/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

- 14. Approuve** l'avenant n°5 du marché n°13SM67 relatif à la maîtrise d'œuvre générale pour la réalisation de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (L1 et L2) sur le territoire de la CALL et de la

CAHC, **Autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer avec le groupement Artelia, à procéder à sa notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à son exécution et **Précise** que l'impact cumulé du présent avenant et des avenants n°1, 2, 3 et 4 représente une augmentation du montant du marché initial de l'ordre de 12,97 % et porte le montant total du marché à 9 262 597,53 € HT.

2017/119/CS

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

15. **APPROUVE** l'avenant n°1 du marché n15SM27 de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs – Projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service sur les territoires de Lens, Liévin et Hénin-Beaumont, **Autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer avec le CSPS Consulting (59113), à procéder à sa notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à son exécution, **Précise** que l'impact cumulé du présent avenant représente une augmentation du montant du marché initial de l'ordre de 16,47% et porte le montant total du marché à 98 980 € HT.

2017/120/CS

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

16. **APPROUVE** la convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique avec la ville de CARVIN dans le cadre de la mise en œuvre du projet de BHNS sur le territoire de la ville (travaux d'effacement et d'enfouissement de réseaux rue du Marais, rue du Chemin Vert, rue de Provin et rue de la Gare Prolongée), **AUTORISE** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution, **PRÉCISE** que le montant de l'opération à 1 128 900€00 HT soit 1 354 680€00 TTC, **PRÉCISE** que le SMTAG s'engage à percevoir directement la subvention versée par la Fédération Départementale d'Énergie afférente à ces travaux et **PRÉCISE** que le remboursement de cette opération, déduction faite de la subvention versée par la FDE, se fera au moyen d'un premier acompte d'un montant de 10% du montant prévisionnel, versé dès signature de la convention par les deux parties. Des acomptes intermédiaires seront versés en fonction de l'avancée des travaux, à la demande du SMTAG, sur présentation d'un état récapitulatif détaillé des dépenses réalisées et le solde au moment de la transmission du décompte général définitif.

2017/121CS

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

17. **APPROUVE** la convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique avec la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (CALL) dans le cadre de la mise en œuvre du projet de BHNS dans le parc d'activités des Renardières, **AUTORISE** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution et **PRÉCISE** que le montant de l'opération est évalué par la maîtrise d'œuvre Artélia à 2 399 415,91€ HT soit 2 879 299,09€ TTC (travaux et frais de maîtrise d'œuvre).

Le remboursement de cette opération se fera au moyen d'une première avance de 10% du montant de l'opération suivi d'acomptes intermédiaires versés en fonction de l'avancée des travaux. Le montant définitif de la participation de la CALL sera arrêté à l'issue de la transmission du décompte général définitif de l'opération.

2017/122CS

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

18. **APPROUVE** la convention de prévention des dommages aux ouvrages gaz avec GRDF et **Autorise** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution.

2017/123/CS

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

19. **APPROUVE** la convention complémentaire de désignation d'un maître d'ouvrage unique avec la ville de BÉTHUNE relative à la mise en œuvre du projet de BHNS aux abords du lycée André Malraux à BÉTHUNE, **AUTORISE** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution et **PRÉCISE** que le montant de l'opération est évalué par la maîtrise d'œuvre EGIS France à 254 775€ HT soit 305 730€ TTC (travaux et frais de maîtrise d'œuvre).

Le remboursement de cette opération se fera au moyen d'une première avance de 10% du montant de l'opération suivi d'acomptes intermédiaires versés en fonction de l'avancée des travaux. Le montant

définitif de la participation de la ville de BETHUNE sera arrêté à l'issue de la transmission du décompte général définitif du dernier lot de travaux de l'opération.

**2017/124/CS**

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

**20. APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention relative aux études, travaux et modalités de déplacement et d'arrêt des véhicules de transport urbain de voyageurs sur le centre commercial Auchan Bord des eaux à Noyelles-Godault, **AUTORISE** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution, **PRÉCISE** que les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

**2017/125/CS**

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

**21. APPROUVE** les acquisitions d'immeubles bâtis et non-bâtis à réaliser auprès de la ville d'Hénin-Beaumont :

- Terrain situé 462 boulevard du Herne à HÉNIN-BEAUMONT - parcelle cadastrée section AT numéro 392 (pour partie) d'une contenance de 2220 m<sup>2</sup> - pour un montant de 75 000€00.
  - Immeuble situé 41 rue Robert -Aylé à HENIN-BEAUMONT - parcelle cadastrée section AH numéro 118 d'une contenance de 95 m<sup>2</sup> - pour un montant de 63 000€00.
  - Immeuble situé 8 rue des Girondins/60 rue Pasteur à HÉNIN-BEAUMONT - parcelle cadastrée section AH numéro 225 d'une contenance de 93 m<sup>2</sup> - pour un montant de 88 000€00.
  - Immeuble situé 18 rue des Girondins à HÉNIN-BEAUMONT - parcelle cadastrée section AH numéro 226 d'une contenance de 65 m<sup>2</sup> - pour un montant de 48 000€00.
  - Immeuble situé 20 rue des Girondins à HÉNIN-BEAUMONT - parcelle cadastrée section AH numéro 227 d'une contenance de 72 m<sup>2</sup> - pour un montant de 110 000€00.
  - Terrain situé rue des Girondins à HÉNIN-BEAUMONT - parcelle cadastrée section AH numéro 228 d'une contenance de 127 m<sup>2</sup> - pour un montant de 2 000€00.
  - Immeuble situé rue des Girondins à HÉNIN-BEAUMONT - parcelle cadastrée section AH numéro 229 d'une contenance de 134 m<sup>2</sup> - pour un montant de 25 000€00.
  - Immeuble situé 42 rue Jules-Guesde à HÉNIN-BEAUMONT - parcelle cadastrée section AH numéro 252 d'une contenance de 622 m<sup>2</sup> - pour un montant de 204 000€00.
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette acquisition

**2017/126/CS**

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

**22. APPROUVE** le dossier d'enquête publique modificatif portant sur la création des lignes de BHNS (Bulle 1 - Bulle 3 - Bulle 5 - Bulle 7) visant à la modification du tracé de la Bulle 1 sur la Commune de Liévin et **AUTORISE** le Président du SMT Artois-Gohelle à prendre toute mesure utile relative à l'exécution de la présente délibération, et notamment à transmettre le dossier au Préfet pour instruction puis à solliciter l'ouverture d'une enquête publique unique en vue de l'obtention de la déclaration d'utilité publique modificative du projet de BHNS - Bulle 1, Bulle 3, Bulle 5 et Bulle 7 (valant mise en compatibilité des documents d'urbanisme).

**2017/106/CS**

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

## ANNEXE 1 : TABLEAU DES EMPLOIS

### EMPLOIS PERMANENTS

Pôle	Libellé de l'emploi	Grade minimum	Grade maximum	Emplois existants	Poste pourvu	Poste vacant	Temps de travail
Direction	Directeur(ice) Général(e)	Ingénieur en chef	Ingénieur général	1	1	0	TC
	Emploi fonctionnel	Administrateur	Administrateur hors classe				
	Assistant(e) de direction	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
Grands projets	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur hors classe	1	1	0	TC
	Adjoint au responsable	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Responsable systèmes et stations	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
	Chef(fe) de projet opération bâtiments / Expert bâtiment	Ingénieur	Ingénieur hors classe	1	1	0	TC
	Chef(fe) de projet HBBB	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
	Chef(fe) de projet LLHB	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TNC
	Surveillant(e) de travaux	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
		Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 cl				
	Assistant(e) suivi grands projets	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
Chargé(e) du suivi du patrimoine et de l'accessibilité	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	TC	
	Adjoint technique	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe					
Assistant(e) suivi système et stations	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC	
Transport et Mobilité	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur hors classe	1	1	0	TC
	Chargé(e) de mission suivi exploitation	Attaché	Attaché principal	1	0	1	TC
		Ingénieur	Ingénieur principal				
	Chargé(e) de mission réseau, marketing et tarification	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
		Attaché	Attaché principal				
	Chargé(e) de mission suivi offre	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC
		Ingénieur	Ingénieur principal				
	Chargé(e) de mission mobilité	Ingénieur	Ingénieur Principal	1	1	0	TC
		Attaché	Attaché Principal				
	Gestionnaire transports scolaires	Adjoint technique	Technicien	1	1	0	TC
Adjoint administratif		Rédacteur					
Gestionnaire sociaux et proxibus	Adjoint administratif	Rédacteur	1	1	0	TC	
Assistant(e) accueil secrétariat	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC	
Communication	Responsable de pôle	Attaché	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Assistant en communication et maintenance	Adjoint technique	Adjoint technique 2 cl	1	1	0	TC
	Concepteur rédacteur	Attaché	Attaché Principal	1	1	0	TC
	Infographiste	Technicien	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	TC
	Chargé(e) de communication	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
Juridique et Marchés	Responsable de pôle	Rédacteur principal 2 cl	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Responsable marchés publics	Rédacteur	Attaché principal	1	1	0	TC
	Instructeur(rice) marchés publics	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	0	1	TC
	Juriste	Rédacteur	Attaché	2	1	1	TC
	Instructeur marchés publics travaux	Rédacteur	Rédacteur	1	1	0	TC
	Assistant(e) juridique	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
Administratif et Financier	Responsable de pôle	Attaché	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Chargé(e) des Ressources Humaines	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Responsable de gestion comptable et budgétaire - Adjoint au responsable du pôle	Rédacteur	Attaché	1	1	0	TC
	Gestionnaire administratif et	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC

	<i>comptable – suivi financier des marchés</i>						
	<i>Gestionnaire administratif et comptable – suivi financier des marchés</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Rédacteur principal 1 cl</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>TC</i>
	<i>Gestionnaire comptable – suivi des recettes</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Rédacteur principal 1 cl</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>TC</i>
	<i>Chargé(e) des moyens généraux</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Rédacteur principal 1 cl</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>TC</i>

#### EMPLOIS NON PERMANENTS

Communication	Ambassadeurs	Adjoint technique	9	9	0	TC
Communication	Ambassadeurs	Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans 'emploi	7	7	0	TC
Administratif et financier	Assistant(e) comptable	Apprentissage	1	0	1	TC
Grands projets	Chargé(e) de mission démolition - Bâtiment	Ingénieur	1	1	0	TNC
Grands projets	Assistant(e) adm. et financier(ère)		1	1	0	TC
Transport	Agent d'accueil et secrétariat	Adjoint administratif	1	1	0	TC
Juridique	Assistante juridique	Adjoint administratif		0	1	TC
Grands projets	Chargé de mission foncier	Adjoint technique	1	1	0	TC
Administratif et financier	Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif	1	0	1	TC
Cab Président	Collaborateur(rice) de cabinet		1	0	1	TC